

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2024/0067

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : administration
générale
Tél : 04.66.56.42.99.
Réf : MR/PC/CB/IV/CL/2024

Objet : Acte de clôture de la régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Martin de Valgagues, de la régie de recettes pour la médiathèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Salindres, de la régie d'avances pour le multi-accueil Les Quinsous de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Christol Les Alès, de la régie de recettes P@ss3.17, de la sous-régie de recettes P@ss3.17, de la régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté, de la régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Jean du Pin, de la régie de recettes pour la garderie scolaire de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Générargues – fin de fonction de régisseur, de sous-régisseur et de mandataire suppléant

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1617-1 et R1617-18 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2005-1601 en date du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22,

Vu le décret n°2022-1605 en date du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu l'arrêté interministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2017/0512 en date du 22 mars 2017 portant acte constitutif de la régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Martin de Valgalgues,

Vu l'arrêté n°2018/1579 en date du 31 octobre 2018 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Martin de Valgalgues,

Vu l'arrêté n°2017/0424 en date du 14 mars 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes pour la médiathèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Salindres,

Vu l'arrêté n°2019/0175 en date du 15 octobre 2019 portant acte de nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour la médiathèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Salindres,

Vu l'arrêté n°2017/0063 en date du 1^{er} février 2017 portant acte constitutif d'une régie d'avances pour le multi-accueil Les Quinsous de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Christol Les Alès,

Vu l'arrêté n°2019/0045 en date du 19 mars 2019 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie d'avances pour le multi-accueil Les Quinsous de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Christol Les Alès,

Vu l'arrêté n°2017/00438 en date du 14 mars 2017 portant acte constitutif de la régie de recettes P@ass3.17,

Vu l'arrêté n°2017/2705 en date du 27 novembre 2017 portant acte de nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes P@ass3.17,

Vu l'arrêté n°2017/0607 en date du 30 mars 2017 portant acte constitutif de la sous-régie de recettes P@ass3.17,

Vu l'arrêté n°2017/2707 en date du 28 novembre 2017 portant acte de nomination d'un mandataire sous-régisseur pour la sous-régie de recettes P@ass3.17,

Vu l'arrêté n°2017/0442 en date du 14 mars 2017 portant acte constitutif de la régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Jean du Pin,

Vu l'arrêté n°2019/0012 en date du 17 janvier 2019 portant acte de nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Jean du Pin,

Vu l'arrêté n°2017/0435 en date du 14 mars 2017 portant acte constitutif de la régie de recettes pour la garderie scolaire de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Générargues,

Vu l'arrêté n°2017/0536 en date du 27 mars 2017 portant nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes pour la garderie scolaire de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Générargues,

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 19 novembre 2024,

Considérant que ces régies n'ont plus lieu d'être soit en raison d'un retour de compétences aux communes, soit en raison d'une inactivité prolongée et qu'il convient de les clôturer,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Martin de Valgalgues, la régie de recettes pour la médiathèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Salindres, la régie d'avances pour le multi-accueil Les Quinsous de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Christol Les Alès, la régie de recettes P@ss3.17, la sous-régie de recettes P@ss3.17, la régie de recettes pour la bibliothèque de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Saint Jean du Pin, la régie de recettes pour la garderie scolaire de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Générargues sont clôturées au 30 novembre 2024.

Les arrêtés n°2017/0512 en date du 22 mars 2017, n°2017/0424 en date du 14 mars 2017, n°2017/0063 en date du 1^{er} février 2017, n°2017/00438 en date du 14 mars 2017, n°2017/0607 en date du 30 mars 2017, n°2017/0442 en date du 14 mars 2017, n°2017/0435 en date du 14 mars 2017 sont abrogés à la même date.

ARTICLE 2 :

Il est mis fin aux fonctions de régisseur de Mmes Jessica BARTORELLO, Caroline VILLASANTE, Christine ASTIER, Nadine GILBERT, Pascale GORNIAC, Séverine PIN, de sou-régisseur de Mme Charlotte DE PRAETER, de mandataire suppléant de Mme Eliane BRIANÇON, de Mme Sylvette PEDARROS, de Mme Marie-Jo BERANGER, de M. Jean-Marc JAUSSENT, de M. Nicolas RICHARD, de Mme Céline VIVES, de M. Vincent KUJAWA, de M. Yoan BASTIEN, de Mme Océane COSTE, de Mme Sabrina DOMINGUEZ, sz Mme Sylvie BLANC-NALLE, de Mme Magalie JARRIGEON-BAPTISTE, de Mme Séverine FELICI, de Mme Sylvie ROCCA, de Mme Audrey LOY, de M. Michel DALLEY, de Mme Julie MAZOYER, de M. Jean-Philippe GODFROY, de M. Rachid SARRI, de M. Julien VERNET, de Mme Lucette BASTIDE au 30 novembre 2024.

Les arrêtés n°2018/1579 en date du 31 octobre 2018, n°2019/0175 en date du 15 octobre 2019, n°2019/0045 en date du 19 mars 2019, n°2017/2705 en date du 27 novembre 2017, n°2017/2707 en date du 28 novembre 2017, n°2019/0012 en date du 17 janvier 2019, n°2017/0536 en date du 27 mars 2017 sont abrogés à la même date.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 27 NOV. 2024

Le président

Christophe RIVENQ

